



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire**

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme

Renforcement du pouvoir économique des femmes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 54/4 de la Commission de la condition de la femme sur le renforcement du pouvoir économique des femmes, dans laquelle la Commission prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session sur l'application de ladite résolution. Le rapport examine le cadre de politique économique relatif à l'autonomisation économique des femmes et fait des recommandations sur les mesures à prendre.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 février 2012).

** E/CN.6/2012/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/4, la Commission de la condition de la femme a proposé certaines mesures que les États Membres et d'autres parties prenantes pourraient adopter afin de renforcer le pouvoir économique des femmes et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport intègre les contributions des États Membres¹ et des organismes des Nations Unies², s'appuyant sur les données qui figurent dans les publications des entités des Nations Unies et d'autres sources, et conclut par des recommandations concernant les mesures à prendre, qui sont présentées à la Commission pour examen.

2. Le renforcement du pouvoir économique des femmes, à la fois en tant que processus et que réalité fonctionnelle, permet aux femmes d'exercer leurs droits économiques et de prendre des décisions qui ont une incidence sur leur propre vie et celle des autres. Il offre la possibilité aux femmes d'aller plus loin dans l'autonomisation, notamment sur les plans politique et social. Outre sa valeur intrinsèque, le renforcement du pouvoir économique des femmes peut contribuer à la réalisation d'autres objectifs clés du développement³. Pour réaliser l'autonomisation économique des femmes, il faut une action globale et cohérente qui associe mesures institutionnelles, moyens d'intervention et cadres de suivis, et dans laquelle les femmes et les groupes œuvrant à affirmer leurs droits jouent un rôle moteur influent. Elle implique de valoriser, de mesurer et de respecter le travail des femmes.

3. Le présent rapport examine également l'environnement macroéconomique et analyse la situation des femmes en tant que travailleuses, chefs d'entreprise et décideuses, notamment leur contribution à l'économie et à l'amélioration de la condition humaine. Il fait valoir qu'il est essentiel de renforcer le pouvoir économique des femmes si l'on veut que les sociétés sortent de la récession économique mondiale actuelle et assurent une croissance mondiale équilibrée et durable, offrant égalité, justice et dignité aux femmes et aux hommes. Il met l'accent sur les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises pour accélérer l'autonomisation économique des femmes, notamment la politique macroéconomique, le commerce, le travail et l'emploi, la création d'entreprises et la prise de décisions économiques. Même si l'accès aux biens et leur

¹ Des contributions ont été reçues des gouvernements des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Colombie, Djibouti, Finlande, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Pologne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède et Turquie.

² Des contributions ont également été reçues de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Centre international de formation de l'OIT, de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Département de l'information et du Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

³ Voir Banque mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : égalité des genres et développement* (Washington, 2011).

contrôle sont fondamentaux pour l'autonomisation économique des femmes, ces questions ne sont pas examinées dans le présent rapport afin d'éviter de faire double emploi avec d'autres rapports portant sur le thème prioritaire.

4. Les deux rapports du Secrétaire général établis pour la cinquante-sixième session de la Commission sur le thème prioritaire (E/CN.6/2012/3 et E/CN.6/2012/4) sont axés sur l'autonomisation économique des femmes rurales et sur la promotion de l'autonomisation des femmes rurales par l'intermédiaire d'institutions soucieuses de la problématique hommes-femmes. Ces rapports mettent en lumière les domaines dans lesquels il faut faire davantage d'efforts pour accélérer l'autonomisation économique des femmes, tels que les moyens de production, notamment la terre, la propriété et la finance, ainsi que les marchés, le secteur agricole, le développement durable, la fourniture de services et les institutions rurales. Les États Membres sont invités à examiner ces deux rapports ensemble pour avoir une vue globale des questions liées au renforcement du pouvoir économique des femmes.

5. Le Programme d'action de Beijing (1995), le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes fournissent le cadre politique, juridique et institutionnel permettant de faire progresser l'autonomisation économique des femmes. La communauté internationale s'est engagée fermement et pleinement en faveur de l'autonomisation économique des femmes à l'occasion d'autres processus intergouvernementaux, notamment le Sommet du Millénaire (2000), la Conférence internationale sur le financement du développement (2002), la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement (2008) et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2010).

6. En 2010, à la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, les États se sont engagés à mettre en œuvre des mesures en vue d'arriver à une plus grande autonomie économique et à l'égalité au travail. Dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) en 2011, les États se sont engagés à promouvoir l'autonomisation des femmes rurales, qui jouent un rôle crucial dans l'amélioration du développement agricole et rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à leur assurer l'accès aux moyens de production⁴. En outre, lors du Dialogue politique de haut niveau sur les femmes et l'économie tenu par les instances de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en 2011, les États Membres sont convenus d'adopter des mesures concrètes afin d'aider les femmes à réaliser pleinement leur potentiel, à mieux s'intégrer dans les économies de l'APEC et à exploiter leurs talents, ainsi que de lever les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie économique et de leur permettre de contribuer dans toute la mesure de leurs capacités à la croissance économique. Les traités, organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme ont également abordé cette question. En 2011, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté une convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques⁵ et une recommandation visant à améliorer leurs conditions de travail au niveau mondial.

⁴ Voir A/CONF.219/3/Rev.1.

⁵ Voir <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convde.pl?C189>.

II. Macroéconomie

7. D'après les estimations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du FMI, la croissance mondiale s'est située entre 4 et 5 % en 2010, mais de l'avis général, on assiste à un ralentissement de la reprise économique mondiale qui avait suivi la crise économique et financière. La raison tient aux tensions et aux échecs enregistrés sur les marchés financiers, aux problèmes de la dette souveraine en Europe, aux fluctuations des cours des produits de base et à la persistance des déséquilibres commerciaux dans le monde. Les prévisions de croissance mondiale pour 2011 et 2012 sont revues à la baisse et la croissance des économies des pays les plus riches devrait être inférieure à 2 %⁶. La crise financière et économique, conjuguée à l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, a contribué à faire progresser rapidement les inégalités, ce qui constitue une menace pour le développement économique, la stabilité politique, la paix et la sécurité dans le monde.

8. La persistance de la stagnation économique mondiale et d'une croissance faible va entraver l'autonomisation économique des femmes et la lutte contre la pauvreté, même si la reprise mondiale ne peut garantir à elle seule une amélioration dans ces domaines. Le produit intérieur brut (PIB) mesure dans leur globalité la consommation, l'investissement, les dépenses publiques et les échanges commerciaux nets, mais la façon dont ces totaux sont calculés ne prend pas en compte les facteurs non assortis d'une valeur monétaire. Ainsi, le travail non rémunéré des femmes (et des hommes) et les ressources environnementales « gratuites » qui sont utilisées pour produire les biens et les services essentiels à la société n'entrent pas dans le calcul du PIB ni de sa croissance. Pour une véritable évaluation de l'amélioration de la condition humaine, la progression du PIB devrait être examinée en relation avec des indicateurs de bien-être tels que la malnutrition et le développement humain, y compris des indicateurs incorporant le travail non rémunéré au même titre que le travail rémunéré⁷.

9. Pour lui permettre de réduire les inégalités économiques et sociales et de favoriser la protection de l'environnement, la croissance économique doit profiter à tous. Dans les années 90, qui ont été marquées par une croissance soutenue du revenu national par habitant, les populations les plus marginalisées n'ont pas souvent vu leur situation s'améliorer (voir A/66/126).

10. Pour assurer une croissance qui est favorable aux pauvres et n'exclut personne, il est fondamental de renforcer le pouvoir économique des femmes; il s'agit non seulement d'une question touchant aux droits de l'homme, mais aussi d'une question de bon sens sur le plan économique. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par exemple, estime que si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient améliorer de 20 à 30 % le rendement de leurs fermes, ce qui augmenterait de 2,5 à 4 % la production agricole totale des pays en développement, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la croissance économique⁸.

⁶ Voir Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale : croissance au ralenti, risques en hausse* (Washington, 2011).

⁷ Jain, D. et Elson, D. (dir. publ.), *Harvesting Feminist Knowledge for Public Policy, Rebuilding Progress* (New Delhi, 2011).

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2010-2011 : *Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement* (Rome, 2011).

11. Si la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a enregistré des progrès importants, la crise financière et économique a compromis la marche en avant de certains pays en développement. Par exemple, selon une étude portant sur six pays d'Amérique latine, la récession prévue en 2009-2010 et une lente reprise permettant de retrouver progressivement les niveaux de croissance d'avant la crise d'ici à 2015 éloigneraient encore davantage certains pays à faible revenu de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'accomplissement de la scolarité primaire, la santé maternelle et infantile et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement⁹.

12. La lente reprise économique n'a pas favorisé la création d'emplois. L'OIT met en garde contre le fait que l'économie mondiale est au bord d'un nouveau recul de l'emploi, encore plus sévère, ce qui retardera la reprise économique mondiale et est susceptible de provoquer de nouveaux troubles sociaux dans de nombreux pays. Il convient de s'attaquer d'urgence à la hausse du chômage et de créer de l'emploi pour les femmes comme pour les hommes. Il est essentiel d'assurer un niveau minimum de protection sociale pour édifier des sociétés plus justes et plus soucieuses de n'exclure personne, fondées sur l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le propose le Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale.

13. La crise financière et économique a déjà réduit fortement la marge politique et budgétaire dont disposent les gouvernements, notamment dans les pays développés, pour mettre en œuvre des mesures anticycliques. Le rééquilibrage budgétaire qui a succédé aux plans de relance va vraisemblablement entraîner un ralentissement de l'activité économique, aggravant les effets de la baisse des dépenses publiques. Dans le passé, les longues périodes de faible croissance et de développement au ralenti, par exemple « les décennies perdues » en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, ont eu des conséquences différentes pour les femmes par rapport aux hommes. Les femmes compensent habituellement les réductions des prestations sociales et la baisse des revenus du ménage par un surcroît de travail rémunéré et non rémunéré, particulièrement dans le secteur non structuré où la protection de leurs droits est faible ou inexistante.

14. Des débats d'envergure, auxquels participent beaucoup d'acteurs, ont lieu sur la question fondamentale des moyens à mettre en œuvre pour réglementer les marchés, générer une croissance qui bénéficie à tous, promouvoir un commerce équitable, créer des emplois et investir dans la prestation de services de base. C'est l'occasion pour les défenseurs de l'égalité des sexes de se faire entendre, de plaider la cause du renforcement du pouvoir économique des femmes et de veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans les politiques et programmes.

15. Une analyse des politiques budgétaires sous l'angle de la problématique hommes-femmes est essentielle. Les régimes fiscaux, par exemple, peuvent engendrer et perpétuer des inégalités entre les sexes en influençant la façon dont les femmes et les hommes répartissent leur temps au travail entre le secteur structuré, le secteur non structuré et l'emploi non rétribué¹⁰. Un examen récent des dimensions

⁹ Sánchez, M. et Vos, R., « Effets de la crise mondiale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Amérique latine », Département des affaires économiques et sociales, document de travail n° 74 (ST/ESA/2009/DWP/74).

¹⁰ Barnett, K. et Grown, C., *Gender Impacts of Government Revenue Collection: The Case of Taxation*. (Londres, Secrétariat du Commonwealth, 2004).

sexospécifiques des politiques et réformes fiscales en Afrique du Sud, en Argentine, au Ghana, en Inde, au Maroc, au Mexique, en Ouganda et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord illustre la façon dont les politiques fiscales se répercutent différemment sur les femmes et les hommes; il montre l'incidence des politiques et des réformes fiscales à la fois sur le travail rémunéré et sur le travail non rémunéré, entre les ménages et à l'intérieur des ménages, ainsi que leurs effets variables sur les gens tout au long de leur cycle de vie¹¹. La majorité des femmes dans les pays en développement échappent à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit parce qu'elles se situent dans le secteur non structuré de l'économie, soit parce que leurs gains dans des emplois du secteur structuré sont souvent très en deçà du seuil d'imposition. Dans de tels cas, les abattements fiscaux ne concerneraient qu'un petit pourcentage des femmes imposables.

16. Les initiatives en matière de budgétisation soucieuse de la problématique hommes-femmes ont permis d'évaluer l'intégration de cette dimension dans la gestion des finances publiques. Elles ont fourni des outils d'orientation et de contrôle propres à affecter des ressources correspondant aux engagements politiques en faveur de l'égalité des sexes. L'Autriche exige que la budgétisation soucieuse de la problématique hommes-femmes s'applique à toutes les étapes de la gestion du budget fédéral, c'est-à-dire la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et la vérification. En Suède, toutes les statistiques figurant dans la loi budgétaire sont ventilées par sexe et accompagnées d'une annexe statistique sur l'égalité économique entre les femmes et les hommes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités déployés par certains pays africains, notamment le Gabon, le Ghana et le Nigéria, pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets.

17. On ne peut élaborer des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes sans comprendre les conséquences, sur le plan de la répartition équitable, des stratégies de croissance économique et des politiques monétaires, financières, commerciales et d'investissement qui les sous-tendent, ni les facteurs qui limitent l'autonomisation économique des femmes. Bien établie en Afrique et actuellement reproduite en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie, l'Initiative pour la problématique hommes-femmes et la gestion des politiques économiques, un partenariat entre le PNUD et ONU-Femmes, s'attache à rassembler un nombre critique d'économistes conscients de la problématique hommes-femmes pour appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de cadres macroéconomiques tenant compte de cette problématique. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a mis au point des directives et des outils facilitant l'intégration systématique de la dimension hommes-femmes pour aider les ministères du travail et les mécanismes nationaux à respecter l'égalité des sexes. Le Département de l'information fait la promotion de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de ses activités de sensibilisation.

18. De nombreuses politiques économiques tendent à négliger la répartition entre hommes et femmes du travail rémunéré et non rémunéré. Il est pourtant possible de la prendre en compte dans les diagnostics et la conception des politiques. L'allocation pour enfant à charge mise en place par l'Afrique du Sud, par exemple,

¹¹ Grown, C. et Valodia, I. (dir. publ.), *Taxation and Gender Equity: A Comparative Analysis of Direct and Indirect Taxes in Developing and Developed Countries* (Routledge, New York, 2011).

contribue à l'allègement des contraintes qui limitent la participation des femmes en âge de travailler à l'activité économique, notamment le besoin de trouver des services de garde d'enfants¹².

19. La baisse des niveaux de revenus liée aux récessions peut limiter les possibilités qui s'offrent aux enfants pauvres et ainsi accentuer la transmission de la pauvreté de génération en génération¹³. L'existence de programmes de protection sociale a permis d'atténuer l'incidence que la crise financière et économique a sur les femmes, incidence qui diffère selon le sexe. Ainsi, en 2009, le Mexique a élargi le champ d'application et la portée du programme de transfert monétaire assorti de conditions « Oportunades » pour aider les pauvres à faire face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. L'Afrique du Sud a rapidement augmenté la portée des transferts sociaux au profit des ménages pauvres et les Philippines ont réagi face à la crise en généralisant un programme pilote de transfert monétaire assorti de conditions pour porter à un million le nombre de foyers bénéficiaires à la fin de 2010, contre 6 000 en 2008. Le Gouvernement prévoit de toucher entre 4,2 et 4,3 millions de familles d'ici à la fin 2012¹⁴.

III. Commerce

20. Les politiques commerciales ont un rapport direct avec l'autonomisation économique des femmes en raison de leurs incidences sur les rôles économiques et sociaux que jouent les hommes et les femmes. Elles ont des répercussions sur les prix, sur l'emploi, sur les salaires et sur les compétences. Leur incidence sur les relations entre hommes et femmes varie selon les pays et, à l'intérieur des pays, selon les différents groupes sociaux et au fil du temps.

21. Le secteur de l'exportation représente une source importante d'emplois salariés pour les femmes dans certains pays et certaines régions. D'après l'OIT, les femmes représentent 70 % des 27 millions d'emplois dans les zones franches industrielles pour l'exportation. Plus récemment, la participation des femmes au commerce des services a non seulement contribué à leur autonomisation économique, mais également à la compétitivité nationale¹⁵. Si ces emplois ont eu un effet positif sur le renforcement du pouvoir économique des femmes et sur leur statut dans le ménage, les conditions de travail dans ce secteur sont généralement mauvaises, caractérisées par une persistance des bas salaires, une rémunération inégale entre hommes et femmes, des heures de travail extrêmement longues et une instabilité de l'emploi¹⁶. L'absence de mesures d'hygiène et de sécurité sur le lieu

¹² Voir Groupe des Vingt, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale du Travail, notes d'orientation (2011), Afrique du Sud (www.oecd.org).

¹³ Nora Lustig, « Protecting Latin America's Poor During Economic Crises », Inter-American Dialogue, note d'orientation n° 2 (février 2010).

¹⁴ Banque mondiale (août 2011), Des filets sociaux de sécurité pour répondre à une triple crise : financière, alimentaire et énergétique (voir <http://web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/NEWS>).

¹⁵ Puri, L., « Trade in Services, Gender and Development: A Tale of Two Modes », in *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.11.D.28.

¹⁶ Günseli Berik, « Gender Aspects of Trade », in *Trade and Employment from Myths to Facts* (Bureau international du travail, 2011).

de travail, les menaces à l'encontre de l'organisation des travailleurs en syndicat, ou son interdiction, les violences, notamment sexuelles et sexistes, et le harcèlement sexuel sont autant de sujets de préoccupation¹⁷. L'activité ne s'exerce pas toujours en usine ou sur un lieu de travail conventionnel, certains produits d'exportation étant fabriqués en faisant appel au travail à domicile ou au travail à la pièce. Dans ces situations, les salaires sont généralement trop bas pour permettre aux femmes de sortir de la pauvreté et d'accéder à la protection sociale.

22. L'expansion du secteur des technologies de l'information et des communications a développé les possibilités d'emploi pour les femmes qualifiées dans plusieurs pays. Dans un premier temps, la saisie et le traitement des données ont créé des emplois dans des pays comme la Barbade, la Jamaïque et les Philippines, et plus récemment, cela a été le cas des centres d'appels informatiques et du travail relatif aux télécommunications dans des pays comme la Malaisie et l'Inde³. Cela dit, les femmes sont toujours très présentes dans la confection du prêt-à-porter; elles constituent plus de 80 % de la main-d'œuvre dans ce secteur au Bangladesh, et plus de 75 % au Kenya.

23. Selon les faits relevés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, il existe un lien positif entre l'industrialisation générée par les exportations et l'emploi féminin. Les données de l'OIT montrent qu'au début des années 90, la part des femmes dans les effectifs manufacturiers était de 43 % en Tunisie et de 37 % au Maroc, alors que l'industrialisation basée sur le pétrole pénalise l'emploi féminin. En Algérie, en Arabie saoudite et en République islamique d'Iran, des pays fortement tributaires de l'extraction du pétrole et des revenus pétroliers, seule une petite partie de la population féminine économiquement active y occupe des emplois rémunérés¹⁸.

24. La libéralisation des échanges et les aménagements structurels peuvent entraîner des délocalisations de la production et de l'emploi¹⁹. Ainsi, la levée des barrières douanières a des conséquences sur les entreprises locales qui ne sont parfois plus en mesure d'affronter la concurrence des produits importés. La recherche de nouvelles sources d'emplois dans des domaines qui apportent des avantages comparatifs et le développement des industries d'exportation peuvent prendre du temps; en outre, il arrive que les nouveaux emplois qu'elles créent et les possibilités qu'elles offrent s'adressent à des chefs d'entreprise et à des travailleurs ayant des compétences différentes de celles des employés des entreprises bénéficiant d'une protection tarifaire. Des études montrent que si, globalement, les avantages de la libéralisation du commerce l'emportent sur les inconvénients, les aménagements qu'elle entraîne n'ont pas forcément les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes²⁰.

¹⁷ Bureau international du Travail, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous* (Genève, 2004).

¹⁸ Moghadam, V. M., *Modernizing Women: Gender and Social Change in the Middle East* (Londres, 2003)

¹⁹ Puri, L., « The "engendering" of trade for development », in *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*, publications des Nations Unies, numéro de vente : E.04.11.D.28.

²⁰ Voir Winters, A., « Trade liberalization and economic performance: an overview », in *Economic Journal*, vol. 114.

25. La féminisation du secteur de l'exportation s'est accompagnée de gains salariaux dans certains cas. La Chine offre un exemple où des femmes travaillant dans de nouvelles industries à vocation exportatrice perçoivent des salaires plus élevés que dans des industries d'État plus anciennes; au Bangladesh et au Maroc, la discrimination salariale à l'encontre des femmes dans le secteur des exportations de textile était moins aiguë que dans d'autres domaines manufacturiers dans les premières phases de la libéralisation, et elle a continué à reculer au fil du temps³. Ce n'est cependant pas toujours le cas. En Amérique latine, par exemple, les faits donnent à penser que la libéralisation des échanges a coïncidé avec non seulement une augmentation des revenus, mais aussi une inégalité salariale¹⁶.

26. En 2009, au déclenchement de la crise financière et économique, le commerce mondial a chuté de 11 %. La fragilité de la reprise dans de nombreux pays et le fléchissement de la demande dans les pays avancés font que l'emploi est maintenant menacé dans les industries exportatrices qui étaient précédemment d'importantes sources d'emploi pour les femmes dans plusieurs pays. Au Cambodge par exemple, 18 % de la totalité des personnes employées dans la confection, principalement des femmes, ont perdu leur emploi entre octobre 2008 et mai 2009²¹.

27. Petit à petit, l'égalité des sexes est quelque peu prise en compte dans les objectifs du commerce international. Comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'a signalé, environ 3 % de la totalité de l'aide pour le commerce (42 milliards de dollars en 2008) tenait compte de la dimension hommes-femmes²². Certains pays ont fait d'importants progrès en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes dans leurs initiatives commerciales. L'Ouganda, dans le cadre de sa stratégie nationale d'exportation, a recensé les entraves à la participation des femmes dans le secteur de l'exportation et incorporé des mesures pour débloquent le potentiel inexploité des femmes dans ce domaine et y développer leur contribution. Pour renforcer le rôle des femmes dans les activités commerciales, le Sénégal fournit un appui aux femmes chefs d'entreprise par le truchement de l'Agence sénégalaise de promotion des exportations. L'égalité des sexes est la grande priorité thématique de l'action de la Suède en matière d'aide pour le commerce.

28. Cependant, les évaluations de l'incidence que les accords commerciaux adoptés dans le cadre de l'Organisation internationale du commerce (OMC) ont sur les hommes et les femmes n'ont pas été pleinement utilisées pour influencer les négociations commerciales. Les femmes sont souvent sous-représentées dans ces négociations, particulièrement au sein des délégations des pays en développement. Les pays insulaires du Pacifique effectuent actuellement une étude d'impact des activités commerciales sur les droits de l'homme et la CNUCED a achevé plusieurs évaluations de l'incidence sur les hommes et les femmes des politiques de libéralisation commerciale mises en œuvre au Bhoutan, au Cap-Vert et au Lesotho.

29. Pour exploiter à fond le potentiel que les échanges représentent pour le développement, il convient de s'attaquer aux difficultés que rencontrent les femmes dans le secteur commercial et d'augmenter les possibilités qu'il leur réserve. Les

²¹ Organisation internationale du Travail et Banque asiatique de développement, *Women and labour markets in Asia: Rebalancing for gender equality* (Bangkok, 2011).

²² « Aid for trade: A gender dimension », exposé Powerpoint présenté par F. Lammersen, Organisation de coopération et de développement économiques, Gendernet, huitième rencontre, juin 2010 (<http://www.oecd.org/dataoecd/57/8/45523507.pdf>).

cadres multilatéraux d'aide au développement tels que l'Initiative Aide pour le commerce, le Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont autant de points d'entrée permettant d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans les échanges internationaux. Par ailleurs, il faut que les femmes participent activement, en qualité de négociateurs, au cycle de négociations de Doha lorsqu'il reprendra.

IV. Travail et emploi

30. Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail : entre 1980 et 2009, le taux d'activité des femmes a progressé, de 50 à 52 %, tandis que celui des hommes a reculé, de 82 à 78 %. Cette évolution est due au fait que les jeunes, hommes et femmes, ont tendance à faire des études plus longues. Ainsi, l'écart entre hommes et femmes en termes de taux d'activité s'est resserré, de 32 % en 1980 à 26 % en 2009³.

31. Les différences entre hommes et femmes demeurent très marquées dans certaines régions et l'accès au marché de l'emploi y reste très limité pour les femmes. Le taux d'activité des femmes est plus bas (26 %) au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que partout ailleurs dans le monde et le chômage y touche plus durement les femmes que les hommes²³. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux d'activité des femmes a progressé ces dernières décennies²⁴, mais cette progression est contrariée par la discrimination, l'absence de services publics de garde d'enfants et le fardeau que représente le travail non rémunéré.

32. Les différences concernant les types d'emplois occupés par les hommes et les femmes sont marquées et généralisées. Seule une faible part des actives occupées travaillent dans le secteur secondaire dans le monde (18 % contre 26 % des actifs occupés). Les femmes travaillent plus souvent que les hommes dans le secteur primaire (37 % des actives occupées contre 33 % des actifs occupés) et dans le secteur tertiaire (46 % des actives occupées contre 41 % des actifs occupés)²⁵. Au sein même des secteurs, des entreprises et des professions, les hommes et les femmes ne se situent pas aux mêmes échelons hiérarchiques. L'ascension des femmes à des postes de rang supérieur et de direction est entravée par les rapports de force et les obstacles institutionnels, y compris les normes et les mentalités²⁶. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, on parle du « plafond de béton » : les femmes doivent travailler deux fois plus pour prouver qu'elles sont aussi souples et douées professionnellement que leurs collègues du sexe masculin²⁷.

²³ Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain arabe 2005 : vers la liberté de la femme dans le monde arabe* (New York, 2006).

²⁴ Voir Agence allemande de coopération technique (GTZ), Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement, *Women's Economic Opportunities in the Formal Private Sector in Latin America and the Caribbean: A Focus on Entrepreneurship* (Washington, 2010).

²⁵ Voir Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* (Genève, mars 2009).

²⁶ Voir Bureau international du Travail, « Briser le plafond de verre : les femmes aux postes de direction » (Genève, 2004).

²⁷ www.executive-magazine.com, « Women in business – Breaking glass: Six Arab women executives on gender, careers and life », n° 96 (juillet 2007).

33. Compte tenu des conditions économiques actuelles, trouver un emploi est de plus en plus difficile dans bien des pays. En 2010, le taux de chômage mondial s'est établi à 6,2 %, celui des hommes étant de 6 % et celui des femmes de 6,2 %²⁵. Au début, les secteurs à prédominance masculine, comme la finance, le bâtiment, les transports et l'industrie manufacturière, étaient les plus touchés par la crise. Mais à mesure que la récession mondiale s'est installée, les pertes d'emploi ont touché tout autant les femmes que les hommes²⁸. Les jeunes, hommes et femmes, sont particulièrement touchés par la crise; dans les 56 pays pour lesquels on dispose de données, le marché de l'emploi compte 1,7 million de jeunes de moins que prévu, ce qui suscite un découragement de plus en plus profond chez les jeunes. En Asie du Sud-Est, les jeunes ont cinq fois plus de risque d'être au chômage que les adultes et sont souvent sous-employés²⁵.

34. Dans le monde entier, les femmes ont plus de mal que les hommes à trouver un emploi décent. Les statistiques montrent que les femmes sont surreprésentées dans les formes d'emploi « vulnérables »²⁹ : elles sont majoritaires dans les emplois à faible productivité; elles ont des salaires inférieurs; et elles assument une part démesurée des activités domestiques non rémunérées et des responsabilités familiales. Les femmes sont présentes de manière disproportionnée dans le secteur non structuré³⁰. En Amérique latine et dans les Caraïbes par exemple, les femmes occupent des emplois moins sûrs et plus informels, comme des emplois à temps partiel (28 % des actives occupées contre 16 % des actifs occupés). La plupart des femmes sont employées dans des secteurs à faible productivité, gagnent moins et bénéficient dans une moindre mesure de la protection sociale. On a souligné la nécessité de garantir les droits économiques des femmes vivant sous l'occupation

35. Il ressort des données recueillies dans 83 pays que les femmes gagnent entre 10 et 30 % de moins que les hommes³¹. Au Royaume-Uni par exemple, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (salaire horaire médian à temps complet) était de 10 % en 2010. Si les femmes gagnent moins que les hommes, c'est parce qu'elles sont victimes de disparités scolaires; qu'elles ont un pouvoir de négociation moindre; qu'elles peuvent moins tirer parti de la mobilité et de la flexibilité du marché du travail; qu'elles occupent plus souvent des emplois à temps partiel, temporaires ou peu rémunérateurs; et qu'elles sont l'objet de discrimination directe. Les qualifications des travailleurs et les exigences des emplois n'expliquent pas totalement ces inégalités salariales. Les études sur la question tendent à démontrer que les écarts de revenus entre les hommes et les femmes sont dus en partie à la discrimination directe fondée sur le sexe³.

36. Les États Membres adoptent de plus en plus de mesures de réduction des inégalités salariales. Le Royaume-Uni a supprimé en octobre 2010 les clauses sur le secret des salaires dans les contrats de travail. Les autorités britanniques ont

²⁸ Organisation internationale du Travail, « Crise économique mondiale, parité hommes-femmes et travail : principaux défis et options politiques », Notes de synthèse du Pacte mondial pour l'emploi, Note n° 15 (Genève, 2010).

²⁹ Selon l'OIT, le taux d'emploi vulnérable est la part des travailleurs qui sont à leur compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (voir http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/methodology_sheets/econ_development/vulnerable_employment.pdf).

³⁰ Voir Bureau international du Travail, *L'égalité au travail : un objectif qui reste à atteindre*, rapport du Directeur général (Genève, 2007).

³¹ Bureau international du Travail, *Rapport mondial sur les salaires 2008/09 – salaire minimum et négociation collective : vers une politique salariale cohérente* (Genève, 2008).

également demandé aux entreprises, en particulier celles de plus de 150 salariés, de prendre l'initiative de publier les informations relatives à l'égalité entre les membres de leur personnel. Au Soudan, le droit consacre l'équité salariale. Au Maroc, le Ministère de la justice a créé en 2005 un service chargé de réduire les inégalités entre les sexes en matière d'emploi, de salaire et d'accès aux ressources³².

37. Si les femmes accèdent de plus en plus à des emplois rémunérés, elles continuent malgré tout d'assumer la même part des travaux non rémunérés. Le fait que les dépenses affectées à la prestation de services essentiels aient été réduites et que les usagers doivent désormais payer des frais d'utilisation de certains services comme l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement a conduit ceux qui ne peuvent payer à recourir davantage au travail non rémunéré des femmes et des filles. Les données recueillies en Afrique du Sud, en Argentine, en Inde, au Nicaragua, en République de Corée et en République-Unie de Tanzanie montrent que les femmes ont généralement des journées de travail plus longues, si l'on tient compte des travaux rémunérés et non rémunérés, et que la part de travaux non rémunérés réalisée augmente lorsqu'il y a un jeune enfant dans le foyer³³. De même, les données recueillies en Amérique latine donnent à penser que si le nombre d'heures que les femmes et les hommes consacrent aux activités domestiques non rémunérées et aux travaux rémunérés peut varier fortement selon le pays, le temps de travail des femmes est globalement supérieur à celui des hommes et les femmes consacrent toujours plus de temps que les hommes aux tâches non rémunérées. Les statistiques des pays à revenu élevé montrent que les hommes consacrent une plus grande partie de leur journée de travail à des activités rémunérées, tandis que les femmes passent plus de temps que les hommes à cuisiner, à faire le ménage et à s'occuper des enfants³⁴. Dans tous les pays visés, à l'exception des pays nordiques, le cumul des activités rémunérées et non rémunérées se traduit par des journées de travail plus longues pour les femmes.

38. Bon nombre de pays ont investi dans l'infrastructure publique, notamment l'eau, les transports et l'énergie, pour atténuer le fardeau que représentent les travaux domestiques, notamment les soins à la famille. L'eau courante ou l'utilisation d'appareils électriques peuvent également contribuer à réduire le temps et l'énergie qui sont consacrés à ces travaux. Le PNUD a mis en place des plateformes multifonctionnelles – qui se composent d'un moteur diesel relié à plusieurs outils comme des broyeurs, des décortiqueurs, des alternateurs, des chargeurs de batteries, des pompes, des postes de soudage ou du matériel de charpenterie – dans près de 2 000 villages au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo. Ces plateformes ont permis de réduire, à hauteur de deux à quatre heures, le temps que les femmes consacrent chaque jour aux activités

³² Ministère marocain de l'économie et des finances, *Rapport genre* (Rabat, 2008) (voir www.finances.gov.ma).

³³ Budlender, D., « The Statistical Evidence on Care and Non-Care Work across Six Countries », Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genre et développement, document de programme n° 4 (décembre 2008).

³⁴ Razavi, S. et Staab, S., « The Social and Political Economy of Care: Contesting Gender and Class Inequalities », article rédigé en vue de la réunion du Groupe d'experts sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, organisée par l'ancienne Division de la promotion de la femme, Genève, octobre 2008.

domestiques. Les projets appuyés par le Fonds international de développement agricole au Kenya et au Mozambique et celui appuyé par le Japon au Sénégal ont amélioré l'accès des femmes à l'eau et allégé leur charge de travail.

39. Si l'on dispose à bas coût d'installations et de services de bonne qualité pour les soins destinés aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, ainsi que d'un accès à des services d'éducation abordables, on peut mieux assurer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Dans un grand nombre de pays, les autorités ont encouragé le secteur privé et les organisations non gouvernementales à s'investir dans la prestation de ces services, en octroyant des subventions aux prestataires de soins ou des allocations familiales aux parents afin qu'ils puissent financer les services de garde d'enfants. L'Argentine, le Chili, la République de Corée et l'Uruguay se sont tournés vers un mode plus complet de prestation des services de garde d'enfants, en étendant la gamme de services et en mettant à l'essai des mécanismes de financement et de prestation. En Espagne, où la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans, l'éducation préscolaire (3 à 5 ans) est gratuite et 95 % des enfants de plus de 3 ans vont à l'école³⁵. En Pologne, la loi sur la garde des enfants de moins de 3 ans oblige les entreprises à créer des crèches pour les employés. L'Italie a fait des services de garde d'enfants une priorité de ses politiques de développement structurel et rural.

40. D'autres initiatives visent à ce que les hommes participent davantage aux soins à la famille et acquièrent davantage de compétences en la matière. Un programme solidement étayé destiné aux jeunes hommes a été mis au point par « Programa H » au Brésil et au Mexique. Il tend à faire évoluer les mentalités et les comportements par des ateliers, des vidéos et des manuels sur la paternité, les soins et le VIH/sida³⁶. En Afrique du Sud, le Sonke Gender Justice Network (réseau pour la justice entre les sexes) utilise des méthodes innovantes pour renforcer la capacité et la volonté des hommes de prendre soin des enfants, y compris d'orphelins, atteints du VIH/sida dans les zones rurales³⁷. Un projet novateur lancé par Africare au Zimbabwe a permis de former 120 hommes âgés de 20 à 65 ans à la prestation bénévole de soins pour que les hommes participent davantage aux soins à domicile et à l'éducation au VIH/sida.

41. Pour les femmes travaillant dans le secteur non structuré, il est particulièrement difficile de trouver un emploi décent, de travailler dans des conditions acceptables et de disposer de moyens de subsistance durables³⁸. Lorsque la main-d'œuvre n'a pas d'autre choix, les employeurs peuvent offrir des salaires

³⁵ Benería, L. et Martínez-Iglesias, M., « The New Gender Order and Reconciliation Policies: The Case of Spain », article présenté à la conférence tenue sur le thème de l'égalité des sexes sur le marché du travail et les politiques d'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille (Towards gender equality in the labour market: work-family life reconciliation policies), organisée le 27 mai 2009 à l'Université technique d'Istanbul par Women for Women's Human Rights.

³⁶ Barker, G., *Engaging men and boys in caregiving: reflections from research, practice and policy advocacy in Latin America*, article rédigé en vue d'une réunion du Groupe d'experts sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, organisée par l'ancienne Division de la promotion de la femme, Genève, octobre 2008.

³⁷ Esplen, E., *Genre et soins aux personnes : panorama*, BRIDGE (Londres, 2009).

³⁸ Chant, S. et Pedwell, C., *Femmes, égalité entre les sexes et économie informelle : évaluation des recherches menées par l'OIT et propositions concernant la marche à suivre* (OIT, Genève, 2008).

abusifs, passer outre au droit du travail et violenter les femmes, qui ne disposent généralement pas de voies de recours ni de services d'aide juridique³⁹.

42. La carence en droits dans l'économie informelle s'explique par la manière dont les droits sont exprimés et appliqués par la législation et la pratique nationales et locales et par le fait que les entreprises du secteur non structuré ne sont pas nécessairement enregistrées et qu'elles n'observent pas les règles régissant les activités économiques⁴⁰. Dans bon nombre de pays en développement et en transition, le personnel des services d'inspection du travail n'est pas suffisant ni correctement formé, notamment à la prise en compte des disparités entre les sexes, et il n'est pas non plus doté des moyens nécessaires pour faire appliquer les normes en vigueur, s'agissant en particulier des microentreprises, des petites entreprises, des travailleurs à domicile et des travailleurs domestiques⁴⁰. Pour tenter de faire respecter les droits des travailleurs de l'économie informelle, on fait désormais intervenir des agents de l'inspection du travail, des syndicats et les travailleurs eux-mêmes. Par exemple, dans l'État de Gujarat (Inde), l'Association des femmes travaillant à leur compte participe au contrôle des conditions des travailleuses à domicile et à l'ajustement des salaires minimaux à la pièce par rapport au salaire minimum⁴⁰. Au Soudan, les travailleuses du secteur non structuré ont créé des associations pour couvrir leurs besoins sanitaires.

43. Il est difficile de mettre en œuvre des politiques si l'on ne dispose pas ou guère d'informations sur les travailleuses du secteur non structuré, lesquelles ne sont généralement pas prises en compte dans les enquêtes nationales sur les entreprises ou l'emploi. L'initiative d'association professionnelle pour les travailleurs à domicile (SABAH), qui a été mise en place par l'Association sud-asiatique de coopération régionale en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, aux Maldives, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka, concerne 3 000 travailleurs à domicile et leur permet de trouver un emploi décent et des débouchés pour leurs produits. Cette initiative a joué un rôle essentiel dans l'établissement de justes salaires à la pièce pour ses membres qui travaillent à domicile, lesquels font partie du conseil de direction.

44. Certains groupes de femmes, comme les autochtones, les handicapées, les réfugiées, les femmes vivant dans les zones sortant de conflits et les migrantes, se heurtent à d'autres contraintes encore sur le marché du travail. Les femmes représentent la moitié des 215 millions de migrants internationaux dans le monde⁴¹ et un pourcentage croissant des migrants internes qui quittent la campagne pour aller s'installer en ville – rien qu'en Chine, on compte 200 millions de migrants ruraux⁴² et bon nombre d'entre eux sont des jeunes femmes qui travaillent principalement dans les secteurs de la fabrication et des services³⁰. Les femmes et les filles sont victimes plus que tout autre groupe de violations de leurs droits à tous les stades du cycle de migration, y compris de violences sexuelles et sexistes et de discrimination,

³⁹ Organisation des Nations Unies, *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : le contrôle des femmes sur les ressources économiques et leur accès aux ressources financières, dont le microfinancement* (New York, 2009).

⁴⁰ Bureau international du Travail, *Travail décent et économie informelle*, Rapport VI, quatre-vingt dixième session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2002).

⁴¹ Organisation internationale pour les migrations, *État de la migration dans le monde 2010 – l'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements* (Genève, 2010).

⁴² Rapport 2010 sur la population flottante de la Chine (voir http://www.gov.cn/jrzg/2010-06/26/content_1638133.htm).

du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains, et de l'exploitation par des bureaux de placement et des employeurs. Elles n'ont pas accès à la protection sociale, à des informations fiables sur les voies de migration sûres et légales, aux services sociaux, à des mécanismes d'envoi de fonds qui ne sont pas défavorables aux femmes, et à des formules d'épargne et d'investissement.

45. Dans le monde entier, les familles souhaitant concilier vie professionnelle et vie de famille font de plus en plus appel aux travailleurs domestiques. Bon nombre de ces travailleurs n'ont pas de contrat en bonne et due forme et ne bénéficient pas de l'assurance sociale⁴⁴. Il est d'autant plus difficile de faire respecter la législation que le travail domestique est invisible⁴³. D'après le BIT, on compterait pas moins de 100 millions de travailleurs domestiques dans le monde et, selon les chiffres recueillis dans 18 pays en développement, le travail domestique représente 4 % à 12 % des salariés⁴⁴. Entre 74 % et 94 % sont des femmes⁴⁵.

46. L'Afrique du Sud, l'Argentine et le Chili ont adopté des lois accordant aux travailleurs domestiques des droits sociaux et du travail fondamentaux. Depuis 2002, l'Afrique du Sud garantit le salaire minimum aux travailleurs domestiques, lequel est régulièrement ajusté en fonction de l'inflation, notamment les congés payés, le paiement des heures supplémentaires et une indemnité de licenciement. Les employeurs sont tenus d'inscrire les travailleurs domestiques qu'ils embauchent auprès du Fonds d'assurance chômage et de régler des contributions afin que ceux-ci puissent bénéficier d'allocations de chômage et de maternité⁴³. Au Liban, un contrat unifié, élaboré par un comité directeur libanais en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'OIT a été mis en place pour protéger les droits fondamentaux des travailleuses domestiques migrantes⁴⁶.

47. Le Centre international de formation de l'OIT propose des cours de renforcement des compétences en matière de protection de la maternité, d'entrepreneuriat féminin et de prise en compte de la problématique hommes-femmes. En outre, il met au point des instruments d'audit selon le sexe à l'intention des pouvoirs publics, des associations de travailleurs et des associations patronales, ainsi que d'autres partenaires de développement. L'antenne de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Djouba (Soudan du Sud) a lancé un projet visant à ouvrir des perspectives d'emploi pour les jeunes, qui propose aux jeunes filles des ateliers de lecture, d'écriture, de cuisine, d'artisanat, de confection, de travaux d'aiguille et de couture.

V. Les femmes chefs d'entreprise

48. En créant leur propre entreprise, les femmes peuvent devenir indépendantes financièrement, échapper à la pauvreté et mieux vivre. Bien que présentes dans toutes sortes de secteurs, c'est surtout dans les micro, petites ou moyennes

⁴³ Bureau international du Travail, « La famille et le travail : vouloir et pouvoir partager, c'est ce qui compte! », thème de la campagne L'égalité hommes-femmes au cœur du travail décent, 2008-2009.

⁴⁴ Se fondant sur les enquêtes et les recensements nationaux réalisés dans 117 pays, l'OIT estime à quelque 53 millions le nombre de travailleurs domestiques.

⁴⁵ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2011-2012 : en quête de justice* (New York, 2011).

⁴⁶ <http://www.ohchr.org/EN/NEWSEVENTS/Pages/UnifiedContractLebanon.aspx>.

entreprises qu'elles se concentrent du fait qu'elles doivent se consacrer à d'autres activités non rémunérées, ont une mobilité et des compétences financières limitées et n'ont pas les garanties requises pour accéder au crédit. Elles sont souvent motivées par le désir de survivre ou de subvenir à leurs besoins essentiels et non par la recherche du profit faute de débouchés et d'emplois salariés bien rémunérés.

49. Selon une évaluation menée par le PNUD dans 34 pays d'Afrique, les problèmes auxquels se heurtent constamment les femmes chefs d'entreprise sont les suivants : le manque d'accès aux ressources financières et moyens de production, impossibilité d'accéder au marché international, les coûts de revient élevés, leur isolement en tant que chefs d'entreprise qui les empêche de défendre leurs intérêts auprès des gouvernements ou d'autres organismes et leur inexpérience en matière de gestion d'entreprise.

50. En Europe de l'Est et en Asie centrale, les femmes propriétaires ou dirigeantes d'entreprise restent peu nombreuses : seules 36 % des sociétés sont détenues (en tout ou en partie) par des femmes et 18,7 % seulement comptent des femmes parmi leurs dirigeants⁴⁷. En Afghanistan, seules 6 % des femmes étaient chefs d'entreprise en 2004⁴⁸.

51. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où seules 20 % des sociétés sont détenues (en tout ou en partie) par des femmes⁴⁹, les femmes chefs d'entreprise restent moins nombreuses que dans d'autres régions⁵⁰. La proportion de sociétés dont les capitaux sont détenus par des femmes va de près de 30 % au Liban, à 20 % en Égypte et à 10 % à peine au Maroc, ce qui n'empêche pas les entreprises détenues par des femmes d'être aussi solidement établies et productives, technologiquement avancées et présentes sur les marchés mondiaux que celles détenues par des hommes. Plus de 65 % de ces entreprises sont dirigées par leurs propriétaires elles-mêmes. Il n'en reste pas moins que, sur 4 832 entreprises prises en compte dans des enquêtes menées dans les huit pays de la région, seules 13 % appartenaient à des femmes⁵¹ et que s'il n'y a pas de différence notable entre les types d'entreprises créées par les hommes et les femmes, ces dernières rencontrent davantage d'obstacles dans leur milieu professionnel.

52. Les femmes chefs d'entreprise n'en peuvent pas moins accéder à la réussite si les politiques et les institutions en place les y aident. Si l'on veut que les femmes soient présentes sur le marché international, il est essentiel d'améliorer la compétitivité de leurs entreprises. Par exemple, le programme d'UNIFEM (aujourd'hui connu sous le nom d'ONU-Femmes) en faveur des productrices de beurre de karité du Burkina Faso leur a permis d'augmenter leur production tout en respectant les normes de qualité internationales, d'améliorer leurs techniques de vente, de négociation et de commercialisation, et leurs connaissances informatiques, et de se familiariser avec le secteur financier et les services qu'il propose.

⁴⁷ Information communiquée par la Commission économique européenne.

⁴⁸ Tiré des informations reçues du bureau d'ONU-Femmes en Afghanistan.

⁴⁹ Contre 33 % dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, 39 % en Amérique latine et aux Caraïbes et 29 % en Afrique subsaharienne, selon les statistiques de la Banque mondiale.

⁵⁰ Aucun pays arabe ne dépasse la moyenne mondiale de 29,2 %. Le seul pays arabe ayant un pourcentage de femmes employées à temps plein supérieur à la moyenne mondiale de 27,4 % est le Maroc (40 %), la moyenne régionale s'établissant à 16,2 %.

⁵¹ Banque mondiale, « Contexte de l'entreprénariat féminin dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord » (Washington, 2007).

53. Au cours de la conférence organisée à Ottawa, en octobre 2011, par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et ONU-Femmes sur le thème de « L'autonomisation économique des femmes », les participants ont insisté sur la nécessité d'aider les femmes chefs d'entreprise à relever les défis de la mondialisation, à se faire une place sur les marchés mondiaux et à gravir les échelons de la chaîne de valeur ajoutée. Ils ont également estimé que le réseautage entre les femmes chefs d'entreprise, par le biais de contacts personnels, à l'occasion de salons professionnels et grâce aux liens entre les associations et les entreprises de femmes sur la chaîne de valeur ajoutée, était essentiel au développement de l'entrepreneuriat au féminin.

54. Les informations communiquées en vue de l'établissement du présent rapport ont mis en lumière les initiatives de soutien aux femmes chefs d'entreprise, notamment les programmes de formation, les ateliers, les conférences et autres programmes de microcrédit (menés, notamment, en Afrique du Sud, en Colombie, à Djibouti, en Lituanie, en République arabe syrienne et en Turquie, et par le PNUD, le FNUAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le HCR et ONU-Femmes). En Afrique du Sud, par exemple, différents services de prospection de clientèle sont fournis sur demande, et des mesures sont prises pour assurer aux femmes chefs d'entreprise un accès facile et abordable aux financements et aux technologies de l'information et de la communication. À Djibouti, le Fonds social de développement propose également des services de microfinancement aux femmes chefs d'entreprise. La République arabe syrienne a organisé 30 ateliers de renforcement des capacités dans 14 villages afin d'aider les femmes à créer des entreprises et à mener des activités rémunératrices, et a accordé des prêts à 162 femmes qui souhaitaient créer une entreprise.

55. Dans le cadre de son programme de développement de l'entrepreneuriat féminin, l'OIT collabore avec les gouvernements, les organisations patronales, les syndicats et les associations locales en vue de créer un climat propice au développement de l'entrepreneuriat féminin comme source d'emplois de qualité, renforce les capacités institutionnelles dans ce domaine et crée des outils et des services d'assistance à l'intention des femmes chefs d'entreprise.

56. La CEE a également pris les mesures suivantes pour développer l'entrepreneuriat féminin : elle cherche à mieux connaître la situation des femmes chefs d'entreprise en menant des recherches, en recueillant des données et en tenant des concertations sur l'action à mener à cet égard, ainsi qu'à renforcer les capacités de développement de l'entrepreneuriat féminin et à encourager l'élaboration de politiques économiques tenant compte de la problématique hommes-femmes.

57. Outre ces initiatives qui contribuent à développer l'entrepreneuriat féminin, il faut adopter une démarche intégrée qui favorise la création d'entreprises durables, le dialogue social et les investissements dans l'éducation de base, la santé et l'infrastructure. Les organismes comme la Self-Employed Women's Association (SEWA) ou Homenet, qui aident les femmes chefs d'entreprise à se regrouper au sein de coopératives et de réseaux, méritent d'être soutenus.

VI. Prise de décisions économiques

58. L'absence des femmes au sein des instances où sont prises les décisions ayant des répercussions directes ou indirectes sur la répartition des ressources économiques et financières est un des grands obstacles au renforcement de leur pouvoir économique. Elles n'occupent en effet en moyenne que 19 % des sièges parlementaires dans le monde et 17 % seulement des postes ministériels. Seuls 28 pays ont atteint ou dépassé le seuil critique des 30 % fixé pour la représentation des femmes au Parlement, et 23 d'entre eux ont dû fixer des quotas pour y parvenir⁵². Dans de nombreux pays, les femmes sont tout aussi absentes au sein des collectivités locales. Dans les pays mélanésiens, par exemple, alors que la majeure partie des recettes municipales proviennent des impôts payés par les commerçantes, les femmes n'ont pas droit au chapitre ni au sein des conseils municipaux ni dans les décisions prises au sujet de la gestion des marchés, des infrastructures et de la sécurité sur les marchés⁵³.

59. Une fois au pouvoir, les femmes ne jouissent pas d'un accès égal à tous les organes de l'État. Les femmes ministres des 27 États membres de l'Union européenne, par exemple, sont cantonnées dans les domaines socioculturels (36,7 %), les affaires sociales, la santé, les enfants, la famille, la jeunesse, les personnes âgées, l'éducation, les sciences, la culture et les sports, et peu présentes dans l'économie (17,7 %) – finances, commerce, industrie ou agriculture⁵⁴. En Indonésie, en revanche, les ministres du commerce et de la planification nationale du développement sont des femmes.

60. Les femmes sont également moins nombreuses aux commandes dans les secteurs aussi bien public que privé, dans le monde. Bien qu'elles constituent près de la moitié de la main-d'œuvre et 60 % des jeunes diplômés des pays de l'Union européenne, elles représentent moins d'un tiers des grands chefs d'entreprise. L'écart entre le pourcentage de femmes dirigeant une entreprise et celui des femmes faisant partie de la population active est le plus important à Chypre et en Finlande (plus de 30 %); et le plus faible en Grèce, en Espagne et en Italie (moins de 10 %). Les dernières statistiques révèlent qu'en général, un conseil d'administration composé de 10 personnes compte à peine une femme parmi ses membres et que 97 % des conseils d'administration sont présidés par un homme. En 2010, un peu moins de 12 % des membres des conseils d'administration des plus grandes sociétés européennes cotées en Bourse et à peine plus de 3 % des présidents de conseils d'administration étaient des femmes.

61. Le secteur privé peut montrer l'exemple dans le domaine de la promotion économique des femmes. En Allemagne, les 30 plus grandes sociétés cotées en Bourse se sont fixé comme objectif de promouvoir les femmes, sans avoir besoin de quota obligatoire. En Norvège, après imposition d'un quota, la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des grandes sociétés est passée de 22 % en 2004 à 42 % en 2009. La Suède et la Finlande ont, pour leur part, adopté

⁵² Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (Université de Stockholm) et Union interparlementaire (2010).

⁵³ Informations reçues du bureau d'ONU-Femmes pour la sous-région du Pacifique.

⁵⁴ Commission européenne, *Les femmes et les hommes dans la prise de décision 2007 – analyse de la situation et tendances*, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (Luxembourg, 2008).

des codes de conduite, applicables aux entreprises, qui soulignent l'importance de la diversité et de l'égalité des sexes⁵⁵. Dans ces deux pays, les conseils d'administration comptent une femme pour trois hommes, soit juste un peu plus qu'en Lituanie, en Slovaquie et en Roumanie. À Malte, au Luxembourg, à Chypre et en Italie, moins de 2 % des membres des conseils d'administration sont des femmes, et les États-Unis d'Amérique ne font pas beaucoup mieux, puisque si environ 15 % de femmes font partie des conseils d'administration des sociétés inscrites sur la liste des 500 plus grandes sociétés (Fortune 500), à peine 2 % les président.

VII. Recherches et données

62. L'élaboration de politiques propres à renforcer le pouvoir économique des femmes doit s'appuyer sur une meilleure connaissance des faits, et l'analyse des répercussions, différentes selon le sexe, des politiques macroéconomiques et commerciales reposer sur des données précises. Or deux problèmes de taille se posent : celui du manque d'informations sur la valeur et le volume des activités non rémunérées de production des biens et des services dont dépendent le bien-être et la survie des familles et des communautés, et celui de l'absence de données ventilées par sexe concernant, par exemple, les revenus et la propriété des actifs, ainsi que les variables qui influent sur le degré de participation des femmes à la prise des décisions économiques.

63. Depuis 1998, 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont produit des données relatives à l'emploi du temps (budget-temps) différenciées selon le sexe. Une classification des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont l'examen final est en cours, a été élaborée en 2009 à la réunion d'experts internationaux relative aux enquêtes sur les budgets-temps⁵⁶. Elle a reçu un accueil favorable à la Conférence statistique des Amériques de 2011, au cours de laquelle les États Membres ont été invités à s'en servir et à donner leur avis à ce sujet, dans le but d'harmoniser les enquêtes sur les budgets-temps réalisées dans la région. Au Japon, des enquêtes sur les budgets-temps ont lieu tous les cinq ans depuis 1976.

64. La Division de la promotion de l'égalité des sexes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) apporte une assistance technique à la production de données statistiques ventilées par sexe. La demande accrue à laquelle elle doit faire face montre que les États Membres souhaitent améliorer la collecte de données en vue de l'établissement de statistiques ventilées par sexe et se servir de ces données pour élaborer leurs politiques. La stratégie utilisateur-producteur dont la Division de la promotion de l'égalité des sexes encourage l'emploi a favorisé les effets de synergie positifs entre les offices nationaux de la statistique et les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes. La Division de statistique de la CEE aide également les offices de la statistique des pays d'Europe de l'Est et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie

⁵⁵ Commission européenne, *Avancer sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes – rapport annuel 2010. L'équilibre hommes-femmes dans le processus décisionnel des sociétés* (Luxembourg, 2011).

⁵⁶ Réunion annuelle organisée par l'Institut national des femmes et l'Institut national de la statistique et de la géographie du Mexique, avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'UNIFEM (aujourd'hui ONU-Femmes).

centrale à renforcer leurs capacités dans le domaine des statistiques ventilées par sexe. En 2010, elle a également publié un manuel à ce sujet, à la fois en anglais et en russe, et produit avec la Banque mondiale des vidéos de formation sur 11 grands thèmes liés aux statistiques ventilées par sexe.

65. Dans le système de comptabilité nationale des Nations Unies (1993), qui définit les normes de mesure et de classification des activités économiques, la plupart des activités des femmes (notamment la cuisine, le ménage, la garde des enfants, etc.) sont considérées comme « non économiques » et ne sont donc pas prises en compte; il y est toutefois recommandé qu'elles fassent l'objet de comptes parallèles (ou satellites) spéciaux. La réalisation d'un plus grand nombre d'enquêtes sur les budgets-temps a conduit à la création de tels comptes, comme récemment au Mexique, mais, globalement, on manque encore de données à ce sujet et des efforts restent à faire en vue d'établir des normes et des définitions mondiales. L'importance que revêtent les activités non rémunérées est encore loin d'être reconnue et d'être correctement prise en compte dans les systèmes nationaux de statistique⁵⁷.

66. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a défini un ensemble d'indicateurs minimaux de la condition féminine qui sera soumis à l'approbation des États Membres à la quarante-troisième session de la Commission de statistique des Nations Unies, en février 2012. Les indicateurs proposés par le Groupe portent sur les domaines suivants : les structures économiques et l'accès aux ressources, l'éducation, la santé et les services connexes, la vie publique et la prise de décisions, et les droits fondamentaux des femmes et des filles. Le Groupe recommande que les outils de collecte de données, en particulier les enquêtes sur les ménages, soient améliorés de façon à tenir compte comme il se doit des questions cruciales relatives à la problématique hommes-femmes, et de développer les enquêtes sur les budgets-temps et la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes, sur l'entrepreneuriat féminin et sur le renforcement du pouvoir économique des femmes. Dans cette optique, ONU-Femmes et la Division de statistique des Nations Unies collaborent actuellement à une nouvelle initiative destinée à harmoniser les statistiques et les données ventilées par sexe disponibles actuellement dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de l'entrepreneuriat et à coordonner et soutenir les activités de collecte de données économiques ventilées par sexe, tout en assurant la prise en main de ces activités par les pays.

VIII. Conclusions et recommandations

67. L'économie mondiale se caractérise actuellement par une lente reprise des marchés financiers et économiques, une incertitude de plus en plus forte, un taux de chômage élevé et une instabilité prolongée des cours des denrées alimentaires et des carburants qui touchent tous les pays et compromettent le bien-être des populations à différents égards. Les mesures prises par les gouvernements du monde entier doivent contribuer au renforcement du pouvoir économique des femmes, qui est indispensable à une croissance

⁵⁷ Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2011, le défi d'une reprise de l'emploi* (Genève, 2011).

mondiale équilibrée et durable, dans le respect de l'égalité, de la justice et de la dignité des deux sexes.

68. Les politiques macroéconomiques, si elles tiennent compte de la problématique hommes-femmes, peuvent créer un climat propice au renforcement du pouvoir économique des femmes. Or, en dépit des nombreuses mesures prises dans ce sens, aucune démarche cohérente et systématique n'a été adoptée pour renverser les obstacles à l'autonomisation économique des femmes dans les politiques macroéconomiques et les politiques commerciales internationales.

69. Si les femmes ont aujourd'hui plus facilement accès au marché de l'emploi, des efforts restent à faire pour renforcer les institutions et leur donner les compétences et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des politiques visant à accélérer l'autonomisation économique des femmes et à faire en sorte que les travailleurs puissent exercer leur droit à un travail décent. À cet égard, la réglementation des conditions de travail et d'emploi des travailleurs les plus vulnérables (employés généralement dans le secteur non structuré, comme travailleurs à domicile, employés de maison et travailleurs migrants) revêt la plus grande importance. En outre, de nouvelles mesures doivent être prises pour mieux assurer le respect de l'égalité des sexes au travail.

70. Les États Membres et autres parties prenantes sont encouragés à envisager d'adopter les politiques et les mesures suivantes afin de renforcer le pouvoir économique des femmes :

a) Évaluer les répercussions, différentes selon le sexe, des politiques macroéconomiques, et en particulier des mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la crise financière et économique;

b) Développer et améliorer l'utilisation des données et des statistiques ventilées par sexe pour favoriser l'émancipation économique des femmes, améliorer les outils de collecte de données, en particulier les enquêtes sur les ménages, de façon à tenir compte comme il se doit de la problématique hommes-femmes, et développer les enquêtes sur les budgets-temps et la collecte de données sur l'émancipation économique des femmes, notamment sur l'emploi et le travail, et sur l'entrepreneuriat;

c) Suivre et évaluer systématiquement les programmes destinés à promouvoir l'émancipation économique des femmes pour mesurer leurs résultats et les retombées qu'ils ont sur la vie des femmes;

d) Encourager la participation des femmes dans les négociations commerciales et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les accords de commerce et de libéralisation des échanges;

e) Réduire la charge occasionnée par le travail non rémunéré en investissant dans les infrastructures et les services;

f) Inciter les entreprises du secteur non structuré à rejoindre le secteur structuré, notamment en simplifiant les formalités d'inscription au registre du commerce, en proposant des frais d'inscription progressifs et en reconnaissant leurs droits de propriété;

g) Éliminer les obstacles à la participation des femmes à la vie active, renforcer les institutions et adopter les réformes nécessaires pour assurer des conditions de travail décentes.
